

**LE PRESIDENT DU CONSEIL DEPARTEMENTAL,**

VU le code général des collectivités territoriales,

VU la loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983, modifiée, portant droits et obligations des Fonctionnaires,

VU la loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984, modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

VU la loi n° 2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires modifiant l'article 44 de la loi du 26 janvier 1984,

Vu le décret n° 2016-1382 du 12 octobre 2016 modifiant le décret n° 88-547 du 6 mai 1988 portant statut particulier du cadre d'emplois des Agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n° 2016-1372 du 12 octobre 2016 modifiant, pour la fonction publique territoriale, certaines dispositions générales relatives aux fonctionnaires de catégorie C et divers statuts particuliers de cadres d'emplois de fonctionnaires de catégorie C et B,

VU l'avis favorable de la Commission Administrative Paritaire Départementale de la catégorie C dans sa séance du 30 juin 2020,

Sur la proposition de Monsieur le Directeur Général des Services du Département,

ARRETE

**ARTICLE 1<sup>er</sup>** – Sont inscrits sur la liste d'aptitude au choix, au titre de l'année 2020 :

- Agent de maîtrise :

- Patrick BENARD
- Régis BESANCON
- Cyril CARGEMEL
- Nicolas DIZY
- Damien FOURREAUX
- Nicolas GALLEAU
- Jean-Mary GOHIER
- Pierre GRUSON
- Sébastien GUILLAUME
- Pascal HALLER
- Michaël HAUET
- Marc HUMBERT
- Patrick KULHANECK
- Christophe LIEGEY
- Véronique LOGEARD
- Régis LUCE
- Robert MORLET
- Yoann PETRY
- Jean-Marie ROSQUIN
- Thierry THILLEROT
- Francis TONNERRE
- David VIGNOT
- Joël WATIN

**ARTICLE 2** – Sont inscrits, pour deuxième année, sur la liste d’aptitude au choix :

- Agent de maîtrise :

- Rudolphe BENAMOU
- Emmanuel BUJON
- David CASTELEYN
- Yannick CELLIER
- Benoit DOMINE
- Patrice DOMPTAIL
- Serge DUPUY
- Cédric GALLOIS
- Grégory HANY
- James KAISER
- Mandy LEDUC VINCENT
- Eric LEGRAND
- Bruno MORLET
- Jean-Olivier ONTHIPE
- William PERCEBOIS
- Laurent TOULON

**ARTICLE 3** – Sont inscrits, pour la troisième année, sur la liste d’aptitude au choix :

- Agent de maîtrise :

- Stéphane ELSNER
- Didier JAILLOT

**ARTICLE 4** - Le Directeur Général des Services du Département et le Payeur du Département sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l’exécution du présent arrêté qui pourra être déféré devant le Tribunal Administratif de Châlons-en-Champagne dans un délai de deux mois à compter de la notification.

Pour le Président du Conseil Départemental  
et par délégation,  
Le Directeur Général des Services  
du Département,



Guy CARRIEU